

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IBPT attribue les fréquences radioélectriques 4G restantes

Bruxelles, le 1^{er} octobre 2020 – L'IBPT attribue les fréquences radioélectriques 4G restantes dans la bande de fréquences 2,6 GHz à Citymesh, seul candidat à avoir soumis une offre recevable et valable.

Le spectre dans la bande de fréquences 2,6 GHz avait déjà été mis aux enchères une première fois en 2011. Toutefois, un bloc est resté invendu à la suite de ces premières enchères 4G. Pour ce bloc libre de 15 MHz duplex, l'IBPT n'avait reçu une demande du marché qu'au début de cette année. Le 20 février 2020, l'IBPT a lancé un appel à candidatures pour participer à la mise aux enchères de droits d'utilisation pour les fréquences radioélectriques dans cette bande de fréquences 4G sur 2,6 GHz. Les parties intéressées avaient jusqu'au 15 mai 2020 pour soumettre leur candidature auprès de l'IBPT.

Par décision du 22 septembre 2020, l'IBPT a octroyé la licence au seul candidat Citymesh. Cette licence comprend deux fois 15 MHz de spectre, et ce pour une période de 15 ans, à partir du 1^{er} octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2035, et ce, pour l'ensemble du territoire. Le prix offert est le prix minimum légal de 15,010 millions d'euros. Aucune condition de couverture spécifique n'est associée à cette bande de fréquences.

En tant qu'opérateur de télécommunications, Citymesh possède déjà des droits d'utilisation dans la bande de fréquences 3,4-3,6 GHz et est principalement actif jusqu'à présent dans le secteur B2B, dans quelques zones industrielles de Flandre et dans les parcs éoliens en mer du Nord.

Pour plus d'informations :



Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des services postaux et des télécommunications

Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 | 1030 Bruxelles

T +32 2 226 88 22 | M +32 478 63 91 82 | www.ibpt.be

